



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 94 - 30.09.2021

En exercice ... 28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
9. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°1**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 30 septembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET,

Les Portes en Ré :

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Alain POCHON (donne pouvoir à Mme Lina BESNIER), M. Patrick BOURAINE (donne pouvoir à M. Jérôme DUMOULIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à Madame Anne PAWLAK) M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Jean-Paul GOUSSARD

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202194-BF
Reçu le 05/10/2021

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 94 - 30.09.2021

En exercice ...28
Présents 22
Votants 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 9. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif du budget principal approuvé par le Conseil communautaire du 8 avril 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2021,

Considérant qu'en section d'investissement :

- Une recette de subvention concernant le projet de reconstruction de « La Maline » a été constatée sur le budget principal, et doit être transférée sur le budget du cinéma (40 000€),
- Le coût de l'observatoire foncier est moins important que prévu initialement, il est proposé de reventiler les crédits pour l'achat de matériel, nécessaire pour répondre à l'obligation du traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme (15 000€),
- L'écriture comptable pour les études concernant les logements saisonniers doit être revue. En effet, la CDC engage la totalité de la dépense, en lieu et place des 3000€ initialement prévus, soit un montant de 57 000€. Les communes membres procèdent au remboursement de leur participation, soit une inscription de recette d'un montant de 52 000€,
- La sécurisation du réseau concerne l'achat de matériels et non de prestations immatérielles, impliquant une réaffectation des crédits (10 300€),
- La réouverture de la piscine a induit des dépenses imprévues (réparations centrales d'air, pompes de filtration...) nécessitant une ouverture de crédits pour un montant de 105 000 €,
- Il est nécessaire de réajuster les crédits concernant la subvention d'équilibre pour les logements sociaux (-100 000 €),
- La rénovation de l'office de tourisme de La Couarde (-100 000€), les travaux concernant la cour et le préau de la crèche de Rivedoux (-150 000€) et la rénovation du 4^{ème} étage de l'aile Saint-Michel (-202 000€) sont reportés en 2022,
- Il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour les travaux des abords de La Maline (parvis, déplacement transformateur) pour un montant de 480 000€ ;

Considérant qu'en section de fonctionnement :

La prolongation de fermeture du complexe implique de réaffecter les crédits concernant la délégation de service public (DSP) « Vert marine » pour un montant de 70 000€ ;

Considérant qu'il convient de procéder dans le cadre du budget principal 2020 à la décision modificative n°1 suivante :

AR PREFECTURE

017-241700459-20210930-D202194-BF
Reçu le 05/10/2021

Séance du jeudi 30 septembre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 94 - 30.09.2021

En exercice ...28

Présents22

Votants28

Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
9. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°1**

1. Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
1312 (13) : Régions - 33	40 000,00 €	13241 (13) : Communes membres du GFP -	52 000,00 €
2031 (20) : Frais d'études - 820	-15 000,00 €		
2031 (20) : Frais d'études - 90	54 000,00 €		
204172 (204) : Bâtiments et installations - 72	-100 000,00 €		
2051 (20) : Concessions et droits similaires - 020	-10 300,00 €		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique - 020	10 300,00 €		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique - 820	15 000,00 €		
2313 (23) : Constructions - 413 - 1005	105 000,00 €		
2313 (23) : Constructions - 020 - 1009	-277 000,00 €		
2313 (23) : Constructions - 643 - 1016	-150 000,00 €		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 33	480 000,00 €		
2315 (23) : Installation, matériel et outillage techniques - 95	-100 000,00 €		
Total dépenses :	52 000,00 €	Total recettes :	52 000,00 €

2. Section de fonctionnement:

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
611 (011) : Contrats de prestations de services - 413	-70 000,00 €		
67443 (67) : aux fermiers et aux concessionnaires - 413	70 000,00 €		
Total dépenses :	0,00 €	Total recettes :	0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de communes de l'île de Ré telle qu'elle est susmentionnée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : **5 octobre 2021**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telercours.fr

AR PREFECTURE

**017-241700459-20210930-D202194-BF
Reçu le 05/10/2021**

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 22
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES - Pour : 22
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 24/09/2021

Présenté par le Président ,
 A Saint Martin de Ré, le 30/09/2021
 le Président ,
 Délibéré par Le Conseil Communautaire en session Ordinaire
 A Saint Martin de Ré, le 30/09/2021

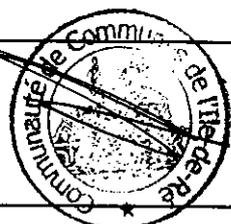
Les membres du Conseil Communautaire,

Mme BERGERON Anne	Mme BESNIER Lina	M. BOURAINE Patrick
M. BOUSSATON Patrick	M. CHAIGNE Marc	M. DECHELETTE Patrice
M. DUMOULIN Jérôme	Mme FOULQUIER Simone	M. GAILLARD Jean-Pierre
M. GOUSSARD Jean-Paul	M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe	M. GUYON Didier
M. HERAUDEAU Jean-Paul	M. JUIN Gérard	M. LEBORGNE Didier
Mme LUTTON Peggy	Mme PAWLAK Anne	Mme PERCHAIS Sandrine
Mme PETINIAUD-GROS Danièle	M. POCHON Alain	M. QUILLET Lionel
M. RAFFARIN Patrice	M. RAYTON Patrick	M. SALEZ Patrick
M. TASSIGNY Daniel	Mme VERONON Gisèle	M. ZELIE Roger
Mme ZELY-TORDJMAN Chantal		

AR PREFECTURE
 017-241700459-20210930-D202194-BF
 Reçu le 05/10/2021

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/_____, et de la publication le ____/____/_____.
A Saint Martin de Ré, le 30/09/2021



AR PREFECTURE
017-241700459-20210930-D202194-BF
Reçu le 05/10/2021